

Nous tenons à la formule coopérative de mise en valeur. Nous ne voulons pas mettre la main sur tout. Ce n'est pas cela que je veux dire. Si l'industrie privée veut bien agir dans l'intérêt de la collectivité, nous conviendrons que c'est ainsi qu'il faut faire. Mais ce n'est pas ce qu'elle fait dans les provinces Maritimes. Si on songe aux ressources que nous possédons, d'un océan à l'autre, il faut conclure que les provinces Maritimes constituent un exemple de cette incapacité à mettre en valeur nos ressources à une échelle nationale, de manière à servir la population et à assurer l'équilibre de l'économie et l'égalité des chances sur l'ensemble de notre territoire.

Cette proposition de résolution n'aurait-elle pour effet que de provoquer un débat, elle n'aura pas été inutile. Je souhaite que les députés des autres parties du Canada qui connaissent un peu cette question veuillent bien dire quelques mots. On parle de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Québec et de l'Ontario, mais ce que la population de ces provinces oublie c'est que si elles possèdent toujours des régions reculées, de nouvelles richesses à exploiter, les provinces Maritimes, elles, sont entourées d'océans. Nous n'avons pas de territoire intérieur, pas de territoire vierge à mettre en valeur. Il faut nous contenter d'exploiter au mieux les ressources que nous possédons sur ces territoires restreints.

J'espère que lorsque les députés de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et de la Saskatchewan prendront la parole au sujet de cette proposition, ils se souviendront que nous habitons en territoire restreint, éloigné des marchés principaux et que notre grand problème est celui du transport. Ils se montreront compréhensifs, j'espère, et bienveillants.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je me rends compte, après le tableau brossé cet après-midi par l'honorable député, que le domaine d'activité du ministre du Travail ne peut pas subvenir à tous les besoins qu'il a décrits. Je tiens, toutefois, à dire quelques mots sur ce projet de résolution. Je m'intéresse toujours vivement à ce que dit l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) parce qu'il le dit avec tant de vigueur.

L'honorable député s'est toujours montré vivement intéressé de façon générale, à cette question, de même que dans ses entretiens avec moi en ma qualité de ministre. Je lui rends hommage de la façon dont il a saisi la Chambre de ce projet. Il a dit l'avoir fait pour faire naître une discussion de ce qui est présentement un problème grave mais qui était encore plus grave il n'y a pas si longtemps. Il va de soi qu'il peut redevenir aussi grave qu'il était il y a deux ans.

[M. Gillis.]

L'honorable député a déclaré qu'on trouve aujourd'hui d'un bout à l'autre du Canada un grand nombre de régions ou d'industries dont on pourrait dire qu'elles sont dans le marasme. Je ne puis me ranger entièrement ici à son opinion. Je pense que j'aurais pensé, comme lui, il y a un an et demi, que quelques endroits pouvaient être rangés dans cette catégorie. Cependant, nous n'en ferons pas pour l'instant un objet de discussion. Je pense que le projet de résolution se partage en trois sections. Voici la première:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de pourvoir au rétablissement économique des personnes vivant dans les centres ou les régions du Canada où la fermeture des principales industries a entraîné des conditions de vie extrêmement pénibles;

Je l'appellerai la première partie, qui est le fondement sur lequel repose les observations de l'honorable député. Pour ce qui est de la fermeture des principales industries, il n'a pas mentionné dans son projet de résolution, bien qu'il en ait été question dans son discours, la grande importance de la collaboration entre la municipalité, la province et le gouvernement fédéral. Dans les questions sur lesquelles porte la résolution, il nous faut toujours le reconnaître, cette collaboration doit être présente en tout temps. Je sais que mon honorable ami prend parfois pour programme l'intervention directe du gouvernement fédéral. Il l'a mentionné plusieurs fois, et il est évident qu'il voudrait voir le gouvernement fédéral intervenir, dès cet après-midi, directement dans ce domaine. C'est, d'ailleurs le seul inconvénient grave que je puisse voir à sa résolution et ses observations. Mais il y a les responsabilités provinciales, municipales et celle de l'industrie qui bénéficie de l'expansion de l'activité dans la localité en cause, ainsi que l'a si bien exposé le député au début de son discours. Il y a évidemment aussi la responsabilité des syndicats et des ouvriers. C'est ce qui nous préoccupe.

La deuxième partie de sa résolution est ainsi conçue:

...un tel rétablissement serait effectué grâce à une assistance financière directe de la part de l'État...

Je suppose qu'il pense à l'aide du gouvernement fédéral.

...en vue de l'établissement d'industries additionnelles ou nouvelles dans les régions intéressées,

J'admettrai dès maintenant que c'est presque absolument en dehors de la compétence du ministre du Travail.

M. Gillis: J'ai dit: "le gouvernement fédéral de concert avec les provinces".